



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1994/77
20 juin 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

Session de fond de 1994
27 juin-29 juillet 1994
Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS SOCIALES ET HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME :
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE ET
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

Lettre datée du 10 juin 1994, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Tadjikistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Gouvernement tadjik m'a prié de vous exprimer sa profonde gratitude pour l'aide désintéressée que les organismes des Nations Unies ont apportée à la population de notre république, qui a souffert de la guerre civile et des effets des catastrophes naturelles.

Par ailleurs, nous souhaiterions que l'on revienne sur les problèmes auxquels le Tadjikistan est en proie mais n'est absolument pas en mesure de résoudre seul.

Les conflits armés de 1992-1993 ont fait plus de 50 000 morts et de 350 000 réfugiés, dont 150 000 dans les pays voisins; et 300 000 personnes se sont retrouvées sans abri. Selon les estimations de la mission d'experts dépêchée par la Banque mondiale, le coût total du programme d'urgence pour la reconstruction des installations détruites du fait des conflits armés et des catastrophes naturelles survenus en 1992-1993 s'élèverait à 116,4 millions de dollars, sans compter les dépenses relatives à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles de 1994.

Des inondations catastrophiques ont frappé le Tadjikistan en mai 1992 et mai 1993, et d'abondantes chutes de neige ont eu lieu de la fin mars au début juin 1994. Des ponts ont été détruits, des routes coupées, la distribution de l'électricité et les communications interrompues, les réseaux d'irrigation mis hors d'usage et les terres cultivées inondées le long des cours d'eau. Les écoles et les installations sanitaires ont également subi des dégâts.

* E/1994/100.

Quelque 23 600 familles ont souffert des destructions occasionnées par la guerre civile. Environ 35 000 maisons ont été détruites. Dans les régions touchées par les inondations, environ 35 000 personnes sont restées sans abri et 25 000 ont été évacuées d'habitations endommagées.

Les inondations ont détruit 1 800 maisons et en ont gravement endommagé 8 300 autres. Au total, environ 39 000 habitations ont été détruites.

Les inondations ont endommagé les terres situées le long des rivières Yak-Su et Kyzyl-Su, où 100 kilomètres de digues ont été détruits. Une centaine de ponts a été endommagée et plus de 1 000 maisons détruites. Les réseaux d'irrigation ont été détruits sur une superficie de 39 000 hectares. Le montant des dégâts serait de l'ordre de 70 millions de dollars pour le réseau de la Yak-Su et de 20 millions de dollars pour le réseau de la Kyzyl-Su.

Quatre-vingt-seize établissements scolaires ont subi des dégâts considérables, 17 d'entre eux (accueillant 20 000 élèves) ont été totalement détruits et 50 autres pillés pendant les troubles. Vingt-cinq écoles ont été endommagées par suite des catastrophes naturelles. Le montant de ces pertes dépasse les 75 millions de dollars.

Quarante-cinq instituts d'enseignement professionnel et technique sur 74 ont essuyé des pertes en équipement et matériel pédagogique. Le montant total des dégâts subis par le système de l'enseignement professionnel dépasse les 25 millions de dollars. Un montant minimal de 10 millions de dollars sera nécessaire au cours des prochaines années pour remettre sur pied le système d'enseignement et de formation professionnels et techniques et restaurer les installations.

Par suite de la guerre, 61 établissements de santé ont été détruits dans le sud du pays et les inondations en ont détruit 20 autres. D'importantes quantités de médicaments, de matériel et de véhicules ont été pillés et détruits; par ailleurs, les programmes de vaccination des enfants ont été interrompus.

La centrale thermique de Duchanbé a subi d'importants dégâts pendant la guerre civile et le chantier de construction de la centrale hydroélectrique de Rogun a été gravement endommagé par l'inondation de 1993. Les installations de la centrale hydroélectrique de Sangtud ont également été inondées. Les routes d'accès, les canaux et les installations de protection des talus ont subi des dégâts considérables.

Afin que les centrales électriques de Nurek et Baipaz puissent à nouveau tourner à plein régime, il faudra acheter les pièces nécessaires au fonctionnement des vannes, des turbines et des appareils, ainsi que des accumulateurs et des huiles de graissage et des huiles isolantes. On estime à 17,7 millions de dollars le coût total du programme de remise en état du secteur de l'énergie électrique.

Le montant total des dégâts subis par le secteur des communications serait de l'ordre de 10 millions de dollars.

Environ 600 kilomètres de route ont été endommagés par les inondations. Au cours de la guerre civile, 55 ponts ont été totalement ou partiellement détruits et 418 ouvrages de technique routière ont été détruits ou perdus.

S'agissant de l'agriculture et des installations hydrauliques, le coût des travaux de remise en état serait de l'ordre de 26 millions de dollars.

Le secteur de la santé manque des médicaments les plus essentiels, y compris de vaccins (BCG et DCT), de matières premières et de matériel de conditionnement pour les usines pharmaceutiques, ainsi que d'équipements et de pièces de rechange. Le montant total des dépenses nécessaires pour revenir à un fonctionnement normal s'élève à plus de 8,5 millions de dollars.

Le programme relatif au secteur routier comprend la reconstruction et la réparation de 165 ponts et de 592 kilomètres de routes endommagées. Le montant des travaux prévus s'élève à 22,7 millions de dollars.

La reconstruction de logements constitue un objectif prioritaire. Plus de 180 000 personnes sont aujourd'hui sans abri. Le coût estimatif du programme correspondant s'élève à 15,7 millions de dollars.

Le coût de l'exécution des programmes de reconstruction est estimé à 116 millions de dollars, le coût total atteignant environ 140 millions de dollars compte tenu de la nécessité d'atténuer les effets des catastrophes naturelles de 1994.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil économique et social à sa session de fond de 1994, au titre du point 5 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) L. KAYUMOV
